

Un dossier réalisé par le secteur national du SNEP-FSU pour faire le bilan de l'année écoulée et se projeter pour 2022-2023. Un dossier pour montrer que le SNEP-FSU a le sport scolaire au cœur !

Septembre 2022

BIENVENUE !

Comme à chaque rentrée, de nouvelles et nouveaux collègues intègrent les équipes EPS dans les établissements, les districts ou encore les services UNSS. Et, parce qu'elles et ils feront peut-être leur première rentrée, nous nous devons de donner le meilleur accueil possible professionnel, convivial et militant aux stagiaires, contractuelles et alternantes. Ensemble nous travaillerons au sport scolaire de demain !



ÉDITO

CE QUI VA MARQUER L'ANNÉE...

Sur le plan sanitaire, la rentrée :

- Se fera avec le niveau "socle", toutes les APSA et toutes les rencontres sont possibles,
- Comme les deux dernières années, nous aurons peut-être à nous adapter au contexte sanitaire avec les 3 niveaux de protocole prévus par l'éducation nationale,
- Le SNEP-FSU veillera à ce que le sport scolaire soit pris en compte et puisse fonctionner de façon optimale.

PROCHAIN ÉVÉNEMENT DU SNEP-FSU

Semaine de l'EPS
Du 14 au 18/11/22

Les élections professionnelles en décembre 2022 (cf. page 7).

**Journée d'action
interprofessionnelle sur les salaires**
Le 29 septembre 2022

À grands renforts d'annonces sur une revalorisation « historique » du métier d'enseignant·e, sur les bienfaits des pratiques physiques et du sport et le rôle primordial de l'École dans cet objectif, le ministre Ndiaye s'inscrit dans la parfaite continuité de celui de Blanquer : esbroufes et mépris ! Une revalorisation de 3,5 % de la valeur du point d'indice en juillet quand l'inflation approche les 7 %, pas de recrutements supplémentaires de titulaires à la rentrée, gestion catastrophique de l'affectation des stagiaires, 30 mn d'APQ (Activités Physiques Quotidienne) dans le 1er degré, 2 h de sport en plus en collège (voir article p. 6) et, cerise sur le gâteau, une pseudo concertation à l'éducation avec la mise en place du CNR (Conseil National de Refondation) avec une pseudo concertation à l'éducation nationale... des décisions qui ne font preuve d'aucun véritable volontarisme pour renforcer l'EPS, le sport scolaire ou encore pour améliorer les conditions de travail et la reconnaissance des personnels.

La rentrée ne sera pas un long fleuve tranquille pour le sport scolaire. Si les voyants sont au vert pour une reprise « à la normale » avec un cadre sanitaire du MEN au niveau « socle » dès septembre (toutes les APSA et toutes les rencontres sont autorisées), d'autres difficultés nous attendent. Parmi elles, la pénurie de chauffeurs de bus, l'explosion du coût des transports et de probables fermetures de piscines (crise énergétique). Et si malheureusement nous devons passer au niveau orange et rouge en cours d'année, le SNEP-FSU insistera à nouveau pour que les sports collectifs ne soient plus abusivement considérés comme des « sports de contact » comme cela a pu être le cas dans de trop nombreux endroits.

Il est nécessaire que la rentrée 2022 se fasse sur les chapeaux de roues avec une reprise massive des rencontres inter-établissements ; les finances de l'UNSS permettent de l'envisager. Les élèves et les enseignants en ont besoin, il faut foncer !

La rentrée 2022 enclenche une année scolaire dans laquelle l'engagement et les mobilisations de chacun·e seront primordiaux pour défendre l'École, l'EPS et le sport scolaire.

Bonne rentrée exigeante et combative !

nathalie.francois@snepfusu.net
camlle.jacques@snepfusu.net

UNE ANNÉE 2021-2022 SEMÉE D'EMBUCHES MAIS QUI SE TERMINE BIEN !

UNE ACTIVITÉ TRÈS FORTE DÉPLOYÉE PAR LE SNEP-FSU TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

On espérait une reprise en fanfare en septembre 2021 avec les décisions budgétaires de l'AG de juin 2021, sous l'impulsion du SNEP-FSU et des élu-es des AS.

1,5 M d'€ supplémentaires étaient fléchés sur les crédits d'animation et une nouvelle aide financière au contrat licences 2021-2022 était octroyée aux AS (moins 66 % pour les lycées et moins 34 % pour les collèges).

UN DÉBUT D'ANNÉE SCOLAIRE BIEN DIFFICILE

Nous avons assisté à une reprise pousive, faute au protocole sanitaire de l'EN qui demandait à nouveau une limitation du brassage des élèves et ne reconnaissait aucunement les groupes d'AS comme des groupes constitués. A cela s'est ajouté une absence de protocole sanitaire spécifique émanant de l'UNSS !

Alors même que chacun-e connaît l'importance du mois de septembre pour la prise de licence, rien n'a été réellement fait pour faciliter la reprise. Chaque AS a fait comme elle a pu en fonction du soutien ou des freins des chefs d'établissement d'AS/président-es d'AS, des DASEN, des recteurs/rectrices, des préfet-tes et des cadres UNSS en territoires.

Un protocole UNSS national a fini par être publié début octobre mais n'a été en aucun cas un soutien à l'activité des AS avec une interdiction des rencontres de sports collectifs, des sur-prescriptions au niveau des transports... Bref une épine dans le pied des AS au lieu d'être un appui !

Finalement, peu ou pas de rencontres dans certaines régions, une activité quasi normale ailleurs, autant de façon de fonctionner que de territoires... Quel sens pour les élèves, pour les animateurs et animatrices d'AS ? Et surtout, quid du service public du sport scolaire sensé être garant de l'accès à la pratique sportive et artistique volontaire de tous et toutes partout ?

Refus de siéger dans les instances, communiqués de presse, demandes d'audience au ministère de l'EN comme à l'UNSS, analyse et contestation des protocoles sanitaires, enquête sur la reprise des AS, "live spécial sport scolaire", autant d'activités déployées par le SNEP-FSU pour défendre le sport scolaire !

UN NOUVEAU SOUFFLE À PARTIR DU MOIS DE FÉVRIER 2022

Le retour des vacances d'hiver, une nouvelle direction nationale de l'UNSS, un nouveau protocole UNSS et une profession qui a poussé pour la reprise des rencontres, ont permis la relance.

Même si cela n'a pas été partout chose facile, les compétitions et rencontres ont pu redémarrer là où elles avaient été stoppées. Du district aux championnats de France (même s'ils n'ont pas tous pu avoir lieu), en passant par les rencontres événementielles et promotionnelles, les élèves ont retrouvé les terrains de jeux et c'était l'essentiel !

L'année scolaire se termine avec la barre du million de licenciés de nouveau franchie.

Preuve, s'il y en avait encore besoin, que les rencontres inter-établissements sont au cœur des motivations des élèves et au cœur de l'UNSS !



LES COMBATS CONTINUENT !

Le SNEP-FSU reste à pied d'œuvre sur les dossiers à mener :

- ➔ Le travail sur l'évolution du mode de calcul du contrat-licences doit aboutir avec une attention toute particulière sur les lycées.
- ➔ Les budgets doivent bien servir en priorité à l'activité sportive et artistique des AS partout.
- ➔ Les mercredis après-midi doivent être les temps privilégiés et dévolus à l'AS et à l'UNSS.
- ➔ Les installations sportives doivent être accessibles gratuitement partout.
- ➔ Les postes de cadres UNSS et de secrétaires dans les services doivent être créés pour permettre la pleine activité.
- ➔ Les formes de pratiques doivent être interrogées afin de permettre à toutes et tous de se retrouver dans une activité physique et artistique volontaire et régulière.

BILAN FINANCIER 2021 & PRÉVISIONNEL 2022

BILAN FINANCIER 2021

En raison du contexte COVID lors de l'année 2021, nous nous attendions à un **excédent important**. Il était prévu à hauteur de 3,1 MC, et **il s'élevé finalement à 1,9 MC** en raison de la comptabilisation tardive d'une subvention du MEN pour les Gymnasiades.

Après plusieurs années d'attente, les comptes de district ont été intégrés pour la première fois dans le budget.

Le point noir dans l'analyse de ce bilan réside dans l'absence de données identifiables. En effet, la direction nationale de l'UNSS n'a pas été en mesure de présenter le détail des dépenses dans les différents domaines (la part concernant les crédits d'animations, la part concernant les compétitions régionales, etc...).

Le SNEP-FSU a pourtant, une nouvelle fois, demandé davantage de clarté dans la lecture de ces comptes. Un affichage plus détaillé des dépenses et des recettes qui nous permettrait une analyse et une communication plus transparente et plus précise envers tous et toutes les collègues.

Malgré une présentation claire et convaincante en termes comptables, la raison évoquée ci-dessus a amené le **SNEP-FSU à voter en abstention** le bilan financier 2021.

GYMNASIADES : POINT FINANCIER

Le budget de l'évènement est passé de 7,8 à 9,5 millions d'euros !

Le **SNEP-FSU a pointé le manque de sérieux** dans le suivi de ce dossier aussi bien de la part de l'UNSS, particulièrement de la précédente gouvernance, que de la part du ministère.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

En décembre 2021, le SNEP-FSU avait voté en abstention le projet de budget 2022 et avait prévenu qu'il se réservait de s'opposer au budget 2022.

Devant le manque de réponses lors de l'AG de janvier quant à l'état financier provisoire, les subventions de l'ANS, les rémunérations des directeurs financiers ou encore le budget des Gymnasiades, **le SNEP-FSU a donc voté contre ce budget 2022**.

Il a pourtant été adopté avec 27 voix pour, 20 voix contre (élu-e-s des AS + SNEP-FSU) et 2 abstentions.

Ce budget devient le budget le plus contesté de l'histoire récente de l'UNSS !



PERSPECTIVES

À la suite des interventions répétées du SNEP-FSU, conjointement à celles des élu-e-s des AS, nous pouvons espérer une reprise pleine des compétitions et des manifestations à la rentrée 2022.

Aucun frein financier au niveau des crédits d'animation ne semble s'y opposer.

UN DIALOGUE RENOUÉ AVEC LA DIRECTION NATIONALE UNSS

Dès la nomination d'Olivier GIRAULT, le SNEP-FSU a demandé à être reçu afin d'évoquer les grands axes de travail pour les mois à venir. Nous avons rencontré le directeur national et sa nouvelle équipe à plusieurs reprises de janvier à juin. Ces rendez-vous réguliers marquent le retour d'un dialogue constructif entre le SNEP-FSU et la direction nationale UNSS que ce soit sur les questions budgétaires, le fonctionnement des services déconcentrés, les rencontres etc.



GYMNASIADES NORMANDIE 2022

Si cet évènement peut être considéré comme une réussite au niveau des performances et plus encore sur la visibilité et l'intégration des épreuves "handi", on ne peut que regretter certains choix.



D'abord celui d'avoir recouru, avec l'aval du ministère, à des partenaires privés pour la gestion et la coordination. Choix que les élues des AS et le SNEP-FSU ont largement contesté avec pour conséquences un budget et

une organisation très largement mal anticipés et contestables !

Malgré des charges mises en réserve et/ou déjà comptabilisées en 2021, l'exercice Gymnasiades sera déficitaire d'1,5 M€ environ. L'UNSS, donc tous les services

en territoires de façon solidaire, devra assumer ce déficit. Il faudra aller puiser dans les fonds de réserve (merci le COVID...) ! Mais le SNEP-FSU veillera à ce que les activités UNSS « habituelles » (du district au national) soient toutes maintenues pour 2022-2023, vous pouvez compter sur nous !

Ensuite, c'est au bilan logistique, écologique et "éducatif" qu'il nous faut nous attacher : nombreux et longs trajets (fatigue et empreinte carbone), visibilité et éco-responsabilité à géométrie variable, idem concernant l'accueil et l'accompagnement des jeunes officielles et pour le public scolaire qui n'était pas au RDV.

Le SNEP-FSU a demandé, à l'AG de juin dernier, la tenue d'un CA extraordinaire centré exclusivement sur ces Gymnasiades afin de faire un bilan complet et sans concession. Ce CA devrait être réuni en octobre 2022. Le SNEP-FSU y tiendra toute sa place.

BILAN DE L'ANS 2022

Depuis maintenant 2 ans chaque fédération a la charge d'instruire les projets et de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants proposés.

Pour les AS, comment ça marche ? Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer via la plateforme "Compte Asso". Ils sont étudiés par les services UNSS qui les transmettent au comité de pilotage national pour décision finale. Les subventions seront versées directement aux AS dont les projets auront été retenus.

Bilan de l'ANS 2022 : 1 387 900 € ont été distribués dont 63 % à destination des services UNSS et 37 % à destination des AS. La volonté de l'ANS est d'arriver à 50 % pour les AS. Une partie de l'enveloppe est réservée aux DOM, elle s'élève à 233 023 €.

Les 568 000 € destinés aux AS ont permis d'attribuer une subvention à 276 AS. Le nombre d'AS ayant obtenu une subvention varie de 1 à 27 selon les académies (8 en moyenne) et la moyenne des subventions accordées est de 2 050 €.

NATURE DES PROJETS ÉLIGIBLES	NOMBRE DE PROJETS RETENUS EN 2022
▶ Inclusion des élèves à besoins particuliers et publics prioritaires	89
▶ Mobilité des ZRR en lien avec les programmes de l'UNSS	36
▶ AS des QPV : offre de pratiques variées et ouverture culturelle et éducative	53
▶ Formation des jeunes officielles	32
▶ Inter degré	18
▶ Sport – Santé – Éducation	48

BILAN FONDS DE SOLIDARITÉ

Pour l'année 2022, 94 AS ont déposé une demande d'aide au titre du fonds de solidarité. Plus dans le détail, nous retrouvons 45 collèges dont 14 dans le réseau d'éducation prioritaire, 20 LP.LPO, 24 lycées, 4 cités scolaires, 1 EREA.

Après l'étude des différents dossiers lors de la commission, 74 AS se sont vu attribuer une aide financière.

La somme totale attribuée cette année est de 42 000 €. La moyenne des aides est de 573 € et les sommes attribuées s'échelonnent de 200 à 1 500 €.

Pour cette campagne d'aides, nous avons pu observer un nombre plus faible de dossiers déposés.

ÉVOLUTION DU CONTRAT-LICENCES

La commission s'est réunie à plusieurs reprises depuis mai 2021. Ont participé régulièrement et activement le SNEP-FSU, les élu-es des AS, des cadres UNSS (DD, DR et DNA), un coordonnateur de district, des chefs d'établissement. La commission a travaillé à l'évolution du calcul du contrat-licences. L'ancienne direction nationale avait estimé à 1 M€. L'enveloppe possible de recettes en moins.

LES ANALYSES DU SNEP-FSU ONT ÉTÉ VALIDÉES PAR DES ÉVALUATIONS CHIFFRÉES

Lors de la première commission, un bilan du contrat-licences (demandé de longue date par le SNEP-FSU) a été réalisé par les cadres UNSS. Cette présentation a conforté les analyses que nous défendions à chaque instance depuis 2011, notamment la suppression de l'imposition du contrat à toutes les AS : preuve a été faite que le mode de calcul était fortement défavorable aux AS des lycées et des collèges des académies présentant un nombre important d'établissements en éducation prioritaire (Créteil, Versailles, Aix-Marseille et Lille).

Les autres réunions se sont attachées à chiffrer les conséquences budgétaires qu'auraient l'évolution du calcul selon les leviers choisis.

LES OPTIONS PRIORITAIRES RETENUES PAR LE SNEP-FSU

- ▶ Le choix possible pour les AS, chaque année, entre le contrat accompagné et le contrat personnalisé (contrat "normal"),
- ▶ Un abaissement du paramètre de calcul du contrat en lycées (- 2 pts pour les lycées et - 4 pts pour les LP),
- ▶ Un montant de contrat plafonné à 3 000 €.

NOUS ESPÉRIONS UNE MISE EN ŒUVRE EN SEPTEMBRE 2022... MAIS

Hélas, la nouvelle direction nationale UNSS a mis le projet en suspens dans l'attente d'un audit sur les finances. En effet, malgré des arrêtés budgétaires 2021 positifs, le déficit budgétaire lié aux Gymnasiades aura nécessairement un impact sur le budget 2022.

LE SNEP-FSU NE LÂCHE PAS L'AFFAIRE !

La commission a finalisé ses travaux, des propositions chiffrées sont sur la table, à la direction nationale maintenant de les présenter lors des prochaines instances afin de les faire valider. Les AS attendent des décisions avec impatience. Le SNEP-FSU ne manquera de rappeler l'urgence de l'aboutissement du traitement de ce dossier oh combien sensible !

COORDONNATEUR-RICES DISTRICT

Nouveauté à partir de cette année : alors qu'ils n'avaient jamais été pris en compte dans le budget et les comptes de l'UNSS, les comptes de district sont désormais intégrés.

Le SNEP-FSU a souligné lors des instances que cela nécessitera un accompagnement et une aide de la part de la structure envers les coordonnateurs et les coordonnatrices de district afin de simplifier au maximum les tâches comptables.

En ce sens, un fichier simple sera transmis en début d'année scolaire afin de permettre une gestion commune de la comptabilité.

Le SNEP-FSU sera attentif à ce que le travail essentiel de coordonnateur-riche de district se fasse de manière correcte, dans le respect des personnels.



LES 2 HEURES DE SPORT SUPPLÉMENTAIRES EN COLLÈGE", NOUVELLE ATTAQUE CONTRE LE SPORT SCOLAIRE !"

Dans la circulaire de rentrée, la question des "2 heures de sport en plus par semaine au collège" est explicitée :

"De même, la pratique régulière de l'activité sportive par nos élèves est une condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe. L'éducation physique et sportive en constitue l'élément fondamental. Elle doit pouvoir être complétée par une activité physique régulière (...). En outre, les collèges volontaires seront invités à mettre en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de pouvoir faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, dans des clubs ou associations sportives."

Après l'accompagnement éducatif, le sport l'après-midi, le 2S2C à la sortie du confinement, ces 2 h supplémentaires de sport au collège sont une attaque de plus !

Le SNEP-FSU rappelle :

- ▶ qu'il existe déjà un temps, celui de l'association sportive le mercredi après-midi, accessible à toutes et tous les élèves volontaires, et qu'en lycée ce temps-là n'est même plus respecté,
- ▶ que le SNEP-FSU revendique 4 heures d'EPS pour toutes et tous, seul temps de pratique obligatoire,
- ▶ que ce dispositif va être de fait inégalitaire compte tenu des spécificités territoriales (équipements sportifs, offre associative ou fédérale) et qu'il renforcera donc les inégalités existantes,
- ▶ que ce dispositif **entre en concurrence** sur l'utilisation des installations sportives sur du temps scolaire pour l'EPS comme pour le sport scolaire (imposant le remaniement des EDT),
- ▶ que nous ne connaissons pas à l'heure actuelle son mode de financement.

Par ailleurs, s'agissant du volontariat des collèges, nous entrons dans ce qu'il est convenu d'appeler "l'autonomie des établissements". Ce volontariat éventuel ne peut relever d'une décision unilatérale du chef d'établissement. Cette décision doit être discutée démocratiquement au sein d'un conseil d'administration. Rien ne doit être mis en place contre l'avis des équipes EPS.

Le dispositif proposé ne répond pas à l'objectif affiché par le ministère d'augmenter le temps de pratique de toutes et tous les élèves. **Le SNEP-FSU appelle au refus de ce dispositif.** Ce sont bien les horaires d'EPS qui doivent être renforcés et les conditions d'organisation du sport scolaire facilitées particulièrement en lycée.

Le SNEP-FSU est à vos côtés pour lutter contre l'inflation des pansements éducatifs. Une autre ambition pour l'EPS et le sport scolaire s'impose !



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022

Que vous soyez titulaires, stagiaires, contractuel·les du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, vous pourrez tous et toutes voter pour élire vos représentant·es dans les instances pour les 4 années à venir dans les instances [comités sociaux d'administration - CSA qui succèdent aux comités techniques - commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP)].



Le vote se fera par **INTERNET, via la boîte mail académique.**
ATTENTION, une modification importante pour VOTER SNEP il faudra VOTER FSU !

LES PROPOSITIONS DU SNEP-FSU EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE

Le sport scolaire se doit de rester un service public permettant l'accès à une pratique physique, sportive et artistique volontaire régulière, de qualité et à moindre coût partout sur le territoire.

Les rencontres sportives et artistiques inter-établissements doivent rester le cœur du sport scolaire pour nos élèves.

Le refus des dispositifs qui mettent directement les AS en concurrence avec le périscolaire et l'extra-scolaire (cf. "plan mercredi", 2S2C et bientôt les "2 h de sport supplémentaire en collège").

Le forfait de 3 h d'AS pour tous les enseignant·es : depuis toujours et malgré des remises en cause régulières, le SNEP-FSU s'engage partout et avec constance pour qu'il soit respecté. Fruit d'une bataille de 37 ans, le forfait de 3 h a été rétabli en mai 2014. En mai 2022, c'est le forfait 3 heures à l'année pour les stagiaires mi-temps qui a été

gagné ! Au-delà de ces combats, reste à gagner le forfait d'AS pour tous et toutes les contractuel·les.

La libération des mercredis après-midi, plus particulièrement dans les lycées, doit être sans cesse gagnée.

Les moyens suffisants (matériels, financiers, humains, accès aux équipements, etc.) doivent être obtenus pour les AS et pour l'UNSS.

Enfin, les temps de rencontres et de travail pour la profession doivent également se multiplier afin de construire collectivement les projets politiques et sportifs de l'UNSS du niveau local au niveau national.

Parce que nous avons toutes et tous le sport scolaire au cœur, en décembre 2022 ne vous y trompez pas : VOTEZ FSU, car VOTER FSU C'EST VOTER SNEP !

LA JNSS DU 21/09/2022 ET LA JOURNÉE EUROPÉENNE DU SPORT SCOLAIRE (ESSD)

La JNSS 2022 aura pour thématique l'inclusion des élèves en situation de handicap. Pour le SNEP-FSU, ce thème est intéressant dans la mesure où l'inclusion se fait dans le cadre de rencontres inter-établissements pour toutes et tous. Le sport partagé est un marqueur fort de l'UNSS, il doit continuer à se développer grâce à des moyens humains et financiers conséquents.

Nous vous invitons par ailleurs à inscrire votre AS à la journée européenne du sport scolaire (ESSD) initiée par notre partenaire EUPEA (European Physical Education Association) afin de participer à la promotion de la pratique sportive dans les écoles des pays européens. Ce sera ainsi une belle occasion de mettre en avant l'originalité et les réussites du "sport scolaire à la française".



Toutes les infos sur le site du SNEP-FSU : <http://www.snepsfu.net/sportsco/index.php>
Pour s'inscrire (2 mn suffisent) : <http://www.essd.eu/tr/registration/>

LES INCONTOURNABLES DE LA RENTRÉE



MÉMO DE RENTRÉE DES SECRÉTAIRES ET TRÉSORIER-ÈRES D'AS

- Affilier rapidement l'AS sur OPUSS en relation avec les services régionaux UNSS ;
- Assurer l'AS, vérifier les contrats et garanties en cas de location de minibus ;
- Préparer les demandes de subventions diverses (municipales, ANS, etc.) ;
- Créer le compte ASSO et bien vérifier le numéro SIRET ;
- Assister le président d'AS pour la préparation de l'AG et la mise en place du comité directeur.

NB : une licence est valable jusqu'au 30 octobre de l'année suivante.



LE FORFAIT D'AS

Il est **"insécable"** c'est-à-dire qu'il ne peut pas être partagé entre plusieurs établissements ni être inférieur à 3 h.

3 h pour TOU-TE-S les enseignant-es d'EPS : temps complet, temps partiel, TZR, poste à cheval, contractuel·les, stagiaires.

Seul·e-s les contractuel·le-s alternant·e-s et les M2 en pratique accompagnée effectuent le forfait de 3 h sur 1 trimestre (6 semaines).



LE CA PEUT VOTER UNE SUBVENTION EN DIRECTION DE L'AS

Cf. circulaires des 25/10/96 et 25/04/02, décret du 26/10/12.

Penser à présenter le bilan financier de l'AS en CA.



LE MERCREDI APRÈS-MIDI C'EST POUR LE SPORT SCOLAIRE !

Extrait de la NS du 21/03/2016 : *"La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS, est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire."*

Les AS de lycées ont été particulièrement touchées par les 2 années de crise sanitaire ce qui en a rajouté aux difficultés déjà engendrées par la réforme des lycées et la captation des mercredis après-midi. Une attention toute particulière doit leur être portée.



LE CONTRAT-LICENCES 2022-2023

Retour à la normale du coût du contrat-licences.

Le travail réalisé par la commission sur l'évolution du contrat n'a pas encore été validé en instance à notre grand regret. Les aides sur le contrat des 2 années de pandémie, obtenues par le SNEP-FSU et les élu·e-s des AS ont néanmoins dû permettre aux trésoreries de se remettre à flot.

Un réajustement du mode de calcul pour les lycées est malgré tout plus qu'URGENT !



Des doutes ? Besoin d'aide ? Contactez le SNEP-FSU
<https://lesite.snepsfu.fr/sujets/mon-metier/sport-scolaire/>